


- Limites de la zone portuaire
- Aire pouvant être utilisée pour toutes les activités envisagées
- Autres aires de transit gérées par la CCI
- ☹ Risque incendie **UNIQUEMENT** en cas de présence d'un stockage de fardeaux de bois, de biomasse ou de DND de caoutchouc
- Aire utilisée uniquement pour le transit de fardeaux de bois ou de biomasse (rubrique 1532)
- Aire pouvant être utilisée pour toutes les activités envisagées SAUF pour le transit de fardeaux et de biomasse (Rubrique 1532)
- Aire pouvant être utilisée pour toutes les activités envisagées SAUF pour le transit de fardeaux et de biomasse (Rubrique 1532) et de déchets non dangereux de caoutchouc (Rubrique 2714)
- Aire pouvant être utilisée pour toutes les activités envisagées APRES MISE EN CONFORMITE (étanchéité, réseau d'eaux pluviales et rétention des eaux d'extinction incendie)



----- Limites de la zone portuaire

 Aire de transport pouvant être utilisées pour toutes les activités envisagées



Risque incendie UNIQUEMENT en cas de présence d'un stockage de fardeaux de bois, de biomasse (activité soumise à la rubrique 1532) ou de DND de caoutchouc (activité soumise à la rubrique 2714)

